



PREMIER MINISTRE
DELEGATION INTERMINISTRIELLE
AU DEVELOPPEMENT DE LA VALLEE DE LA SEINE



Rouen, le 02 juillet 2014

Communiqué de presse

Le comité de pilotage de la ligne nouvelle Paris-Normandie approuve le dispositif de gouvernance et de concertation, et la signature de la première convention d'études de 5,82 M€

Le comité de pilotage (COFIL) de la ligne nouvelle Paris Normandie (LNPN), institué à la demande du ministre délégué chargé des Transports, Frédéric Cuvillier, a tenu sa deuxième réunion, le 02 juillet 2014, à Rouen, sous la présidence de Francois Philizot, préfet, délégué interministériel au développement de la vallée de la Seine.

Ont participé à cette rencontre, les représentants des régions de Basse-Normandie, de Haute-Normandie et d'Île-de-France, des départements des Yvelines, des Hauts-de-Seine, du Val d'Oise, de l'Eure, de la Seine-Maritime, du Calvados et de la Manche, des villes et agglomérations de Paris, de Rouen, du Havre, de Caen et de Cherbourg, de Mantes en Yvelines et d'Evreux, de la direction générale des Infrastructures, des Transports et de la Mer (DGITM), du syndicat des Transports d'Île-de-France (STIF), de Réseau ferré de France (RFF), de la SNCF, ainsi que de l'Etat dans les trois régions.

Le président Francois PHILIZOT a annoncé aux membres du COFIL que M. Henri WATISSEE avait été nommé garant de la concertation par la Commission nationale du débat public (CNDP). Le rôle du garant est de veiller au bon déroulement de la concertation et de rédiger un rapport, rendu public, qui est joint avec le bilan de la concertation du maître d'ouvrage au dossier de l'enquête publique.

RFF, maître d'ouvrage de ce projet, a présenté son état d'avancement, notamment le dispositif de gouvernance et de concertation, le programme des premières études lancé courant 2014, les scénarii de desserte de l'agglomération d'Evreux et les différents sites d'implantation de la gare de la Défense et de la nouvelle gare de Rouen.

A la suite de cette présentation, le COFIL a validé le dispositif de concertation dont le détail sera accessible sur le site internet de la LNPN (www.lnnpn.fr). Ce dispositif permettra de largement associer les collectivités territoriales aux différentes étapes du processus, via des instances qui seront saisies des dessertes envisagées ainsi que des fuseaux étudiés. Il garantira également l'information et

l'expression du grand public, grâce en particulier au site internet précité. La concertation sera engagée dès septembre 2014.

Une première convention d'étude, d'un montant de 5,82 M€, sera signée, avant la fin 2014, par l'ensemble des financeurs de l'étape 1, qui permettra notamment de réaliser les études environnementales et de mettre en place l'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO). Cette enveloppe représente plus du quart des études de première phase.

Parallèlement seront lancées les études « projet » d'un coût de 2M€, permettant de préparer les travaux liés à la réalisation d'EOLE.

En ce qui concerne la desserte d'Evreux, le COPIL retient les deux scénarii B et AB (cf. schéma joints) précisant les options de passage à l'ouest de Mantes. Il acte la localisation préférentielle de la nouvelle gare de Rouen Saint-Sever sur le site « SERNAM Quais ». Il invite RFF à poursuivre les travaux avec l'EPADESA pour étudier les différentes options de la gare de Nanterre-La Folie (la Défense).

Contact : Délégation interministérielle au Développement de la vallée de la Seine (DIDVS)
35, rue Saint Dominique 75007 Paris
François PHILIZOT / Tél. : 01 42 75 71 66